



C.R. du Conseil de quartier Notre-Dame (réunion plénière)  
lundi 17 janvier 2022 à 20h00  
**par TEAMS**

**Personnalités invitées :**

- Monsieur Emmanuel Lion, Maire-adjoint délégué à la Voirie et aux Mobilités,
- Madame Cécile Gambelin, Directrice Générale des Services Techniques,
- Madame Céline Defontaine, Responsable du service Mobilités et Réglementations,
- Monsieur Éric Rousset, Chef de service Aménagement Urbain,
- Madame Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame.

**Nombre total de personnes présentes :** 35 personnes dont 2 Maires-Adjoints, 3 Conseillers municipaux et 27 Conseillers de quartier.

**I) Interventions de Monsieur Emmanuel Lion, Maire-adjoint délégué à la Voirie et aux Mobilités, de Madame Cécile Gambelin, Directrice Générale des Services Techniques, de Madame Céline Defontaine, Responsable du service Mobilités et Réglementations et de Monsieur Éric Rousset, Chef du Service Aménagement Urbain, sur le projet d'extension de la Zone 30 pour le quartier Notre-Dame.**

**Emmanuel Lion**

La mise en place de l'extension de la Zone 30 dans l'hyper centre du quartier Notre Dame est imbriquée avec le projet de réaménagement du carrefour Foch/Carnot/St Cloud.

Pour la zone 30, il y a, à ce stade, une mosaïque difficile à appréhender par les automobilistes ; aussi tout cela doit être mis en cohérence, pour permettre de pacifier certains grands axes et de mettre en place des réaménagements simples permettant de réduire les vitesses ;

Pour le carrefour, il s'agit d'une étude plus ancienne qui nécessite des articulations avec le département.

Il sera tenu très grand compte de l'avis du Conseil de quartier.

**Céline Defontaine, Éric Rousset**

Il s'agit de propositions « a minima », peu coûteuses et rapides à mettre en œuvre. De ce fait, elles sont également réversibles et évolutives. Des aménagements plus ambitieux pourraient être étudiés dans l'avenir.

L'objectif est aussi d'assurer une meilleure visibilité pour les voitures, de mettre en conformité les arrêtés avec la réalité du terrain.

Les aménagements sur 10 tronçons intègrent :

- La suppression des panneaux entrée sortie de Zone 30, qui deviendront inutiles
- La mise en place d'entrées de zone sur bi-mât, de trottoirs traversants, de marquage au sol Zone 30, de marquage de bande cyclable avec rétrécissement de la voie principale à 6 m, de la mise en place de CVCB (chaussée à voie centrale banalisée, encore appelé Chaucidou), de panneaux lumineux de limitation de vitesse...

### **Tronçon 1 : rue du Maréchal Foch (du square Jean Houdon au boulevard de la Reine)**

Extension de la Zone 30 : Mise en place d'un panneau d'entrée en Zone 30, marquage Zone 30 au sol à chaque extrémité de la zone et environ au milieu de celle-ci (pp Berthier et Albert Joly).

(NDLR : pas de modification du nombre de places de stationnement voiture).

Une remarque porte sur un éventuel risque de ralentissement de l'écoulement des véhicules sur cet axe de dégagement majeur, axe actuellement fluide et roulant.

### **Tronçon 2 : Rue Maréchal Foch (de la rue au Pain à l'avenue de Saint-Cloud)**

Reprise du carrefour Foch/Carnot/St Cloud avec panneau d'entrée Zone 30 et marquage au sol. L'objectif est de réaliser un compactage du carrefour : agrandissement des trottoirs qui réduit la voie de circulation, freine les voitures, pacifie et met les piétons en sécurité.

Création d'un ilot-refuge pour sécuriser un passage piéton et d'un feu en sortie de la rue Carnot (au lieu du Stop).

Certains Conseillers ont émis des remarques et des réserves sur le projet relatif au carrefour Foch/Carnot/St Cloud :

Le trottoir du côté du kiosque à journaux leur semble trop élargi au détriment de la rue, risquant de créer des bouchons ; même chose pour le trottoir en face (celui comportant la tente des prélèvements Covid) ; et même chose pour le trottoir de la BNP (au début de la rue Carnot).

Ces rétrécissements excessifs de la chaussée ne leur semblent pas pertinents, d'autant que les deux passages piétons concernés seront sécurisés, l'un par la création d'un ilot refuge, l'autre par la mise en place d'un feu (en sortie de la rue Carnot).

Un Conseiller demande si on pourrait étudier la création d'une troisième voie pour les voitures sortant de la rue Carnot et se dirigeant vers l'avenue de St Cloud.

A cette occasion, il est demandé que certains passages piétons du quartier Notre-Dame soient mieux signalés la nuit.

### **Tronçon 3 : rue Carnot (de l'avenue de Saint-Cloud à la Place Hoche)**

Création, sur cette partie de la rue Carnot, d'une CVCB (chaussée à voie centrale banalisée ou Chaucidou) qui réduit la largeur de la voie centrale à près de 5 mètres et permet aux voitures de déborder sur les bandes cyclables si nécessaire ; à noter que cet aménagement est proposé sur cette rue car les comptages réalisés y ont révélé l'existence d'un trafic « pendulaire » (c'est à dire essentiellement dans un sens le matin et essentiellement dans l'autre sens le soir).

Création d'un trottoir traversant à l'entrée de la contre-allée de l'avenue de Saint Cloud et marquage Zone 30 au sol.

Le projet relatif à ce tronçon est longuement discuté notamment à propos de la dangerosité d'un rétrécissement de la chaussée (pour permettre la création de deux bandes cyclables) compte tenu de la grande fréquence des stationnements en double file dans cette rue, et aussi de la fréquentation de cette rue par de très jeunes enfants à la sortie des écoles.

Il est finalement convenu de tester une CVCB (voir les modalités, plus loin au paragraphe V).

Une participante propose l'idée d'une transformation de cette rue en sens unique ; elle élargit son propos en précisant que, dans les rues où une piste/bande cyclable n'est pas possible, il faudrait étudier la possibilité d'une voie unique.

#### **Tronçon 4 : rue de la Paroisse (de la rue des Réservoirs à la place Hoche)**

Installation d'un panneau entrée Zone 30, marquage Zone 30, modification du côté et de la largeur de l'aménagement cyclable (garder 6m de voie), amélioration de la visibilité en dégageant les passages-piétons avec la suppression de 2 places de stationnement pour voitures, mise en place d'une priorité à droite en faveur de la rue du Peintre Lebrun (en supprimant le Stop existant).

Enfin, un projet de réaménagement du parvis de l'église Notre-Dame est présenté mais il n'est prévu qu'à l'horizon 2023 ; l'objectif est de fluidifier et sécuriser les circulations (piéton, vélo et voiture).

#### **Tronçon 5 : Rue de la Paroisse (de la rue Hoche à la rue Ducis)**

Pour ralentir les véhicules sur cet axe, il est prévu une réduction de la largeur de la chaussée par la création d'une bande cyclable ainsi qu'un marquage au sol Zone 30. Ici encore, une amélioration de la visibilité des passages piétons conduirait à la suppression de deux places de stationnement.

#### **Tronçon 6 : Rue Hoche (de la rue de la Paroisse à la place Hoche)**

Les balisettes seront remplacées par des bornes en pierre Saint Maximin. La Zone 30 sera étendue dès la place par un marquage au sol ; les parties inutiles des passages piétons seront effacées.

#### **Tronçon 7 : Place Hoche**

Remplacement des balisettes en axe par des ilots en pavés franchissables et aussi remplacement des balisettes en bordure des passages piétons par des bornes Saint Maximin.

#### **Tronçon 8 : Rue Hoche (de l'avenue de Saint-Cloud à la place Hoche)**

Extension de la Zone 30 avec marquage au sol et panneaux.

#### **Tronçon 9 : Rue Carnot (de la rue des Réservoirs à la place Hoche)**

Marquage au sol Zone 30 et mise en place d'un panneau clignotant « attention école » pour prévenir de la proximité de l'école Carnot.

#### **Tronçon 10 : Boulevard de la Reine (de la rue des Réservoirs à la rue du Maréchal Foch)**

Marquage au sol et panneau d'entrée en Zone 30.

## Questions des participants :

Globalement les participants saluent l'initiative d'extension de la Zone 30.

Des remarques sont faites sur les conséquences de ces projets sur le nombre de places de stationnement dans un quartier où elles sont déjà très fortement déficitaires. La loi « Lom » qui l'exige s'imposera systématiquement à partir de 2026 mais elle est d'ores et déjà en vigueur dès lors qu'il y a réfection de la chaussée.

Il est demandé s'il ne serait pas possible de prolonger l'extension de la Zone 30 :

- Sur la partie du boulevard de la Reine comprise entre la rue du Maréchal Foch et la rue de Provence. Le Maire-Adjoint indique qu'il pourrait s'agir d'une étape suivante.
- En y englobant la rue de Provence (étant donné sa topographie et sa déclivité).

Sont également souhaités :

- Une expérimentation de mise en place de zone piétonne
- Une réflexion sur des stationnements courts. Ces stationnements courts de 15 mn, plébiscités, seront étudiés en même temps que l'augmentation des tarifs pour des stationnements plus longs (1h), mais il s'agit davantage d'un sujet de gestion que d'infrastructures. La réflexion sera intensifiée à l'occasion de la réfection des halles programmée à partir de mars 2023.
- L'implantation de panneaux lumineux pour signaler certains passages piétons la nuit.
- La mise en place de miroir pour aider les automobilistes venant des contre-allées du boulevard de la Reine et désirant s'insérer dans ce boulevard ; il est répondu que la Ville n'était pas favorable à ce type d'équipement comportant plus d'inconvénients que d'avantages.

## **II) Intervention de Madame Marie-France Jourdan, Rapporteur de la commission Projets-Travaux-Environnement, sur le hameau St Antoine (près de la porte St Antoine)**

Une grande difficulté de circulation existait au niveau de l'extrémité de la contre-allée sud du bd St Antoine (près de la porte Saint Antoine), et ce depuis de nombreuses années.

Quatre représentants du Conseil de quartier se sont rendus sur place et ont constaté qu'une barrière en bois interdisait l'accès au parking de la porte Saint Antoine, ce qui créait un cul de sac empêchant les véhicules d'évacuer et de sortir facilement de cette contre-allée.

En effet, cela imposait aux véhicules de faire des demi-tours quasi impossibles sur une voie très étroite en étant de surcroît confrontés au flux descendant et à des stationnements erratiques. Les véhicules de secours étaient donc mis en difficulté.

Il nous est apparu essentiel :

- de supprimer le cul de sac, c'est à dire la barrière cadenassée donnant accès au parking devant la porte St Antoine et d'imaginer une sortie dédiée et sécurisée sur le bd. St Antoine.
- d'améliorer l'accès à la bouche pompiers, sur la droite de la voie, cachée par un stationnement trop proche
- de rationaliser les stationnements, vélos, handicapés...
- de refaire la peinture d'un passage piétons.
- d'élargir la chaussée (juste avant l'ancienne barrière en bois)

Les services de la Voirie sont intervenus très rapidement et ont mis en place toutes ces améliorations.

La difficulté de ce sujet était de mener une double concertation en même temps : d'une part avec les services de la Voirie mais également avec les riverains. Un compromis a finalement été trouvé grâce à une barrière amovible les week-ends et les jours fériés, barrière placée à l'entrée de la rue de la Porte Saint Antoine.

**Bilan** : le problème a été résolu en quelques semaines, grâce aux services très efficaces de la Ville et à l'écoute de tous. Le Conseil de quartier a pu ainsi montrer son intérêt et son efficacité.

### **III) Intervention de Madame Camille Amar, Rapporteur du groupe Projets-Voirie, sur le projet du parc Sémallé**

Un questionnaire a été réalisé auprès des utilisateurs de ce parc ; 147 réponses en 10 jours ont été obtenues et la majorité (94%) a opté pour le projet comportant des balançoires. L'enquête menée a été très intéressante et les réunions sur le terrain très productives ; de plus les usagers du parc Sémallé ont beaucoup apprécié d'être consultés.

#### **Bilan :**

- Le projet avec balançoires est celui que la Mairie va mettre en œuvre.
- Les balançoires seront installées à la place actuellement occupée par le toboggan. Une clôture de 80 cm de haut sera ajoutée. Elle sera ajourée de la même façon que la cabane actuelle.
- La nouvelle structure sera installée à la place des actuelles balançoires.
- Un toboggan pour les moins de 3 ans sera installé afin de remplacer celui qui existait auparavant et qui avait été supprimé. Il s'agit d'une structure qui sera récupérée (donc pas d'impact en termes de budget). Il n'a pas été possible d'obtenir une structure plus complète pour les moins de 3 ans pour des raisons de budget et de superficie.

Dans la clairière, la plantation de nouveaux arbres est prévue. Il n'y aura pas d'aménagement spécifique pour les jeux de ballon.

Des tables de pique-nique et des bancs supplémentaires sont également prévus.

Dans une démarche écologique, des troncs d'arbre seront utilisés pour faire des jeux (chemin d'équilibre) ou pour s'asseoir ; cela permet de mettre en place des éléments (prévus dans le projet non retenu) mais sans impact sur le budget puisqu'il s'agit de récupération (NDLR : deux troncs d'arbre sont déjà opérationnels, pour un double usage, à savoir banc pour s'asseoir et parcours d'équilibre).

Des travaux de sécurisation vont avoir lieu à différents endroits :

- Refixer la bâche sur le grillage vert (au fond du parc) et ainsi empêcher les enfants d'aller chez le voisin ou de se blesser contre ce grillage (NDLR : c'est déjà réalisé).
- Le terrain est accidenté à l'endroit des 2 bouches au fond du parc et dans toute la longueur, ce qui peut entraîner des chutes. Cela sera remis en état.
- Les 9 pavés isolés (à l'entrée de l'aire de jeux) sur lesquels les gens butent régulièrement, seront supprimés.
- Réparer le pont en bois (NDLR : c'est déjà réalisé)

Il est prévu que les travaux durent environ 1 mois. Le parc sera fermé pendant la durée des travaux. Ceux-ci devraient être terminés fin mars pour permettre aux familles de profiter des nouveaux aménagements au printemps. A noter qu'un éventuel décalage du planning, en cas de pénurie de certains matériaux, pourrait avoir lieu.

Les jeux ont été commandés et on devrait connaître prochainement leur date de livraison, ce qui permettra de déterminer précisément le planning des travaux.

En conclusion, les consultations menées par le Conseil de quartier ont été très enrichissantes et fructueuses.

#### **IV) Intervention de Madame Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame, sur les projets de cette Maison de quartier :**

Le projet social de la Maison de quartier a été validé par la CAF et par la Ville. Au mois de mars prochain, une présentation des activités de la Maison de quartier pourrait être organisée lors d'une réunion du Conseil de quartier.

Actuellement et malgré la pandémie, de nombreuses activités sont maintenues. Le pass sanitaire est contrôlé pour la plupart d'entre elles. La première semaine des vacances scolaires verra de nombreuses activités mises en œuvre au sein de la Maison de quartier : la thématique sera l'Asie et l'association « petit lotus » très active, nous soutient fortement dans ce projet. Le programme sera arrêté et envoyé le 31 janvier par mail et les inscriptions pourront démarrer ce jour-là.

Autres informations :

- les Maisons de quartier ont des Conseillères en économie sociale et familiale. Une nouvelle personne vient d'arriver et il ne faut pas hésiter à la solliciter et faire connaître sa présence ;
- des ateliers parents-enfants ont également lieu le samedi matin une fois par mois.

#### **V) En fin de réunion, vers 22h, le sujet de la chaucidou rue Carnot est à nouveau évoqué.**

Éric Rousset et Cécile Gambelin précisent que la chaucidou est expérimentale et n'a pas toujours été bien comprise, mais qu'il s'agit d'un dispositif intéressant qui mérite d'être étudié sur une rue à trafic pendulaire. Une proposition serait de faire, à titre expérimental et temporaire, un essai avec de la peinture à l'eau, avec peut-être une caméra pour observer le comportement des voitures/vélos.

Après discussions, un compromis est proposé par Cécile Gambelin, compromis qui est accepté par le Conseil de quartier Notre-Dame dans les termes suivants, à savoir l'introduction à titre expérimental et temporaire d'une chaucidou rue Carnot comprenant les étapes suivantes :

1. marquages au sol avec de la peinture à l'eau (qui se nettoie et disparaît facilement).
2. observations des Conseillers de quartier sur les effets de cette chaucidou, dans les faits et dans le ressenti auprès de la population.
3. mise en place de deux réunions sur place avec les services Voirie, à des heures différentes et significatives.
4. mise en place, si possible, d'une caméra, afin d'observer la situation sur différentes heures de la journée.

**VI) Date du prochain Conseil de quartier :** Lundi 28 mars 2022, à 20h.

**Conclusion :** Le Président remercie tout particulièrement les différents intervenants pour leur disponibilité et leur présentation et salue la qualité des échanges, qui permettront de déboucher sur des solutions optimales ; il souhaite bonne soirée à tous et clôture la réunion à 22h15.

**PS : Définition d'une « Chaucidou » :**

Une chaucidou est une chaussée à voie centrale banalisée ; il est important de préciser qu'une chaucidou partage la chaussée en trois espaces : Une voie centrale sans marquage au centre pour la circulation des voitures, des camions et des motos ; deux voies latérales pour la circulation des vélos.